L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

Abonnement ... $12 | payable d'avance

PAR BULLITT, MAGNE & Cie
No. 81, Rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 18 MARS 1843.

Pour Président des Etats-Unis:

HENRY CLAY.

La Malle est arrivée hier, apportant seulement les dates de New York du 6. Trois malles sont dûs encore aujourd'hui.

☞ Parmi les nominations faites par le Président des Etats-Unis se trouve celle de M. A. Dorsey, de cette ville, comme receveur des deniers publics, en remplacement de M. A. S. Lewis.

La question des Elections contestées s'est représentée hier encore, grâce à une motion de réconsidération, et la discussion en avait été fixée de nouveau à ce jour; mais une motion d'ajournement à lundi adroitement proposée a de nouveau remis à plus tard cette interminable discussion.

Température.—La journée d'hier a été la plus froide que nous ayons eue depuis trois ans. Voici les résultats donnés par le thermomètre:

	Au lev. du sol.	A 8 h.	A 2 h. P.M.	A 8 h. du soir
	31°	32°	40°	40 1/2
La veille il avait donné		58°	70°	52°

Cabinet.—L'*Enquirer* de Philadelphie, dit qu'au moment où la nomination de M. Cushing fut présentée au Sénat pour le département de la Trésorerie, une objection entre autres se présenta tout d'abord. On fit remarquer que le Massachusetts avait déjà un représentant dans le cabinet. M. Archer répondit aussitôt qu'il était autorisé à déclarer que M. Webster était sur le point de quitter le département d'Etat. Cette déclaration n'a pas, comme on le sait, produit grand effet. Nous la mentionnons à cause de son caractère officiel. La retraite de M. Webster n'était encore pour beaucoup de gens qu'un *on dit* sans valeur.

Affaires du Somers.—Les officiers du *Somers* ne seront pas quitte encore de toute poursuite après la décision de la Cour Martiale devant laquelle ils sont en ce moment. Des plaintes séparées seront adressées au grand jury par les amis respectifs de Spencer, Cromwell et Small, sous prévention de meurtre: ils auront donc à répondre aussi devant les Cours Civiles. C'est une véritable persécution; et cette persécution loin d'être défavorable aux accusés, leur concilie de nouvelles sympathies, tandis que les esprits qui avaient pu éprouver d'abord quelque commisération pour les suppliciés, arrivent à des sentiments tout différents, en voyant l'acharnement avec lequel on poursuit des hommes qui ont su maintenir l'honneur du pavillon américain.

Massachusetts.—Les membres locofocos de la législature de cet Etat ont tenu une convention, et parmi les résolutions qu'ils ont adoptées s'en trouve une qui désigne M. Van Buren comme le candidat préféré pour la Présidence.

Haiti.—L'un des derniers numéros du *Courrier des Etats-Unis*, annonce d'après le journal officiel de St. Domingue, sous la date du 2 février, que l'insurrection qui a éclaté dans les derniers jours de janvier, a été étouffée; ce fait a été reproduit par un de nos confrères d'ici qui sans doute avait oublié que les journaux de la Jamaïque nous avaient apporté d'Haiti des nouvelles du 10 du mois dernier; et ces nouvelles plus récentes donnaient une tournure toute différente aux résultats de l'insurrection. Les renseignements que nous avons puisés dans les journaux de la Jamaïque se trouvent confirmés par une correspondance des Cayes qui porte la date du 9 février et qui est publiée dans le *Courrier* de Charleston du 10 courant. L'insurrection loin d'être apaisée, se propage dans presque toutes les parties de l'île, et nul ne peut prévoir encore si la victoire ne lui restera pas. Le président Boyer n'est pas sans crainte pour son pouvoir.

Le Great Western n'était pas arrivé à New-York le 7 au soir.

Ce que coûte une promesse de Mariage.—Dans un des comtés de New York, un jeune homme vient d'être condamné à $8000 de dommages intérêts envers la belle délaissée. Soyez donc infidèle à ce prix!

Nous trouvons dans le Madisonian la loi No. 26, du 3me. Congrès, qui concerne les terres publiques de notre Etat.

ACTE pour mettre de côté certaines réserves, à cause des chênes verts, dans le district Sud-Est de la Louisiane.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans des Etats-Unis d'Amérique réunis en Congrès, Que les réserves faites par les E.-U. en 1832, de terres situées dans le Township treize, Est; —Township quatorze, rangée douze et treize, Est; —Township quinze, rangée treize, Est,—Township seize, rangée seize, Est,—et Township dix-sept, rangée seize, Est dans le district Sud-Est de la Louisiane, à cause des chênes verts qu'on y supposait croître sont annulées; et que toutes personnes ayant des droits de préemption dans l'étendue de ces Townships sont admises à présenter leurs preuves et compléter leurs titres de la même manière que si les réserves pour les chênes verts n'avaient pas été faites.

Approuvé le 3 mars 1843.

THEATRE D'ORLEANS.

Dernière représentation de Guillaume Tell.

La dernière apparition du chef-d'œuvre de Rossini n'avait point attiré la foule, et ceci s'explique par le chiffre de cette représentation. Elle était la septième! et dans ces temps de tristesse, il n'y a point d'opéra qui puisse aller jusque là avec quelque chance de succès. L'ouvrage a convenablement marché: l'orchestre a été ce qu'il est dans ses bons jours; les chœurs, malgré quelques négligences, notamment des premiers dessus, ont été dits avec une certaine fermeté. Les rôles secondaires ne méritent que des éloges; pour les rôles principaux, ils ont prouvé de nouveau ce que l'on sait depuis longtems: c'est que [illegible] ne gracieuse, une charmante [illegible], que M. Victor fait des progrès constans et notables, et que M. Allard reste toujours au même point comme jeu, comme méthode et comme voix. Il y a même des gens qui prétendent qu'il a perdu sous ce dernier rapport; il serait difficile d'en dire autant du reste. M. Allard ne comprend pas plus le rôle d'Arnold qu'il ne le faisait il y a trois mois; il n'a ni plus de charme ni plus de grâce, ni plus de sentiment, qu'à son début; cet état stationnaire est d'autant plus sensible que son camarade M. Victor, comme nous le disions tout à l'heure, a singulièrement amélioré son jeu et son chant. D'un bout à l'autre du rôle de Guillaume Tell, il chante, et s'il laisse encore à désirer plus de fermeté, de nerf et d'aplomb, ce n'est plus tout à fait sa faute. M. Victor, d'ailleurs ne se regarde pas, nous en sommes convaincus, comme arrivé à son plus haut point de perfection, et il a raison. Le travail qui lui a déjà été si favorable, a beaucoup encore à lui donner. En somme, la représentation d'avant hier, comme toutes celles de Guillaume Tell, a été chaudement accueillie. Qui pourrait ne pas s'échauffer au feu de cette belle musique! Malgré l'impatience que nous causaient certains défauts d'exécution, nous regretterons plus d'une fois de ne plus l'entendre.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. 1.

TREMBLEMENT DE TERRE

De la Guadeloupe.

Devant l'affreux désastre qui vient de frapper la Guadeloupe et d'affliger tous les amis de l'humanité, les deux Sociétés Philantropiques Françaises devaient saisir et saisirent en effet avec empressement l'occasion d'unir leurs efforts vers un but commun de bienfaisance. Elles convoquent, non seulement tous leurs membres, mais aussi tous les habitans charitables de la Nlle-Orléans, à assister à une séance qui aura lieu LUNDI 20 du courant, à 7 heures et demie du soir, à la Salle St.-Louis. Cette séance sera consacrée à la nomination d'une commission chargée de s'entendre avec Mr. le Consul de France, sur les mesures à prendre dans ces circonstances.

Heureux d'avoir été devancés par d'honorables citoyens de la Nouvelle-Orléans, les deux Sociétés de Bienfaisance espèrent que les Français, résidant sur le territoire de la Louisiane, répondront à l'appel qu'elles font à leur humanité et à leur générosité.

Conformément à la convocation qui en avait été faite, une assemblée a eu lieu jeudi soir, 16 courant, dans le bureau de M. L. Eyma, à l'occasion de l'effroyable désastre qu'il a plu à la Providence d'infliger aux habitans de la Pointe-à-Pitre. Après quelques courtes et touchantes paroles de M. L. Eyma, et sur motion, ont été élus

MM. R. N. OGDEN, Président.
EDGAR LARUE, Secrétaire.
JOHN NICHOLSON, Trésorier.

Sur motion, les personnes suivantes ont été nommées pour former avec les membres du bureau, un comité dans le but de solliciter des habitans de la Nouvelle-Orléans, des secours en faveur des infortunés qui ont survécu à ce terrible événement, les produits devant en être versés par chacune d'entr'elles entre les mains du Trésorier, qui en rendra compte à l'assemblée.

1ère. Municipalité.

W. Vogel, Hon. A. Hoa, Major Gally, L. Eyma, A. C. Giblemeester, P. Soulé, Dr. Thomas, M. Blasco, L. Valston, O. H. Mieorgaes.

2de. Municipalité.

Joshua Baldwin, Charles Génois, A. Recherousu, J. B. Byrnes, J. P. Lalonqier, Samuel J. Peters, Wm. T. Hepp, Glendy Burke, Rév. Mullen, A. Bacolli.

3me. Municipalité.

A. Viavant, J. B. Dolhonde, John Lewis, Clequel, G. de Fériet, E. Soumereau, A. Guillet, Gen. Wm. De Buys, R. Vienne, J. B. Lee.

Lafayette.

Chs. Heffernan, N. Goodall, Juge Lach, Chs. Briggs, Abner Phelps, C. F. McKenney, Ths. Toby, Capt. Swain, Philip Hearty, Wm. Deacon, Juge Elliott, Wills.

Le Comité a été en outre invité à convoquer dans les trois municipalités des assemblées publiques de citoyens, afin de réclamer leur concours à cette œuvre d'humanité. Le Président et le Secrétaire sont, de plus, requis de faire un appel au Clergé de la Nouvelle-Orléans, dans le but d'obtenir sa coopération, de la manière qu'il jugera la plus convenable, et d'adopter telles autres mesures qu'ils croiront le plus capables d'assurer l'accomplissement des vues du Comité.

R. N. OGDEN, Président.
E. LARUE, Secrétaire.

Séduction.—Au Sénat de la Pennsylvanie, il a été présenté récemment un "Acte pour punir la séduction et apporter un meilleur remède civil à ce mal." En voici les deux sections:

Section 1. La séduction de toute femme est déclarée un délit punissable, en sus des remèdes déjà donnés par la loi, pour la perpétration de cette grande offense publique et privée; et tout individu qui sera convaincu de séduction, dans toute Cour de *Quarter-Sessions* de paix, sera puni d'une amende qui ne sera pas moindre de $500 et qui ne dépassera pas $10,000, à la discrétion de la Cour, et de plus, d'un emprisonnement d'un an au moins et de dix ans au plus, au bon plaisir de la Cour.

Section 2. Toute poursuite pour séduction pourra être entamée et dirigée par la mère ou tout autre parent de la femme séduite, pour obtenir des dommages pour perte de service ou pour injure faite à la réputation, et pour toutes les circonstances aggravantes qui auront pu accompagner le délit. Il ne pourra être entamé qu'une seule poursuite pour réparer les torts causés par un seul cas de séduction.

Une barge chargée de coton, appartenant à divers habitans des environs du Pont Breau, et qui faisait le transport de ce lieu à St. Martinville, a brûlé jusqu'au niveau de l'eau dans la nuit du 28 février au 1er. mars courant. 66 balles de ce coton appartenaient à MM. Gervais Castille et Marcelin Melançon,

(Gazette des Opelousas.)

Encore le Bayou Chêne.—Le vieux Matthews, qui a joué dans la sanglante affaire de Farmer, un rôle si équivoque, vient de tuer d'un coup de carabine, un nommé Sharp. Le meurtrier a pris la fuite; mais on ne désespère point de l'appréhender.

Décidément le Bayou Chêne regorge de gibiers de potence. (Gaz. des Attakapas.)

RAPPORT OFFICIEL

Des Délibérations du Sénat de la Louisiane.

Séance du Mardi, 14 mars 1843.
[Suite.]

M. Downs dit que le sénateur est entré dans de grands développemens, que pour lui il n'a que peu de remarques à faire. Il regrette de consumer le temps du Sénat à l'époque actuelle de la session par des discussions; mais il doit protester contre l'opposition véhémente du Sénateur d'Orléans à un projet aussi clair que juste et indispensable. Il fait observer surtout qu'un de ses argumens est contraire à l'esprit et à la forme des institutions; car d'après cet argument, si une paroisse s'opposait à l'adoption d'une loi parce qu'elle lui serait onéreuse, cette loi ne devrait pas être adoptée. Il n'a aucun sentiment hostile contre la ville d'Orléans; mais il ne peut consentir à des mesures partiales et il désire que la campagne et la ville soient sur un pied d'égalité pour soulager l'Etat du poids des dépenses dont il s'agit. On doit remarquer que douze des paroisses occasionnent la grande masse des dépenses pendant que les trente-sept autres n'en occasionnent presque aucune. Le Sénateur d'Orléans a lu le rapport du trésorier qui démontre ce résultat. Pour lui [M. D.] il n'a pas à savoir si ce résultat positif vient de meilleurs règlemens ou d'une meilleure administration.

Le projet de loi n'a pour but que de mettre un terme à un système qui occasionne de grands débours à certaines paroisses, tandis que les autres ne paient que peu de chose. La paroisse de Bâton-Rouge, par exemple, paie autant que douze autres paroisses. Ce n'est pas seulement au sujet de l'entretien des prisonniers que le mal existe, c'est encore dans les poursuites des criminels. Si les débours sont énormes, ce n'est pas la faute des paroisses, mais bien celle du système. Qu'on laisse ces dépenses aux paroisses, il sera de leur intérêt d'examiner soigneusement le sujet et d'empêcher que des gens ne vivent pas sur ces dépenses. Il est convaincu que ces dépenses pourraient être diminuées de moitié sans que le travail fût moins bien fait. Les portes des prisons seront ouvertes, dit-on; mais d'après le tableau fourni par le juge de la Cour criminelle et d'après ses recommandations, on pourrait se dispenser des frais de témoins, ce qui serait une grande économie. Ce document montre que 825 personnes ont été jugées au tribunal criminel pendant les douze mois derniers; sur ce nombre il y a une déduction à faire pour ceux qui ont donné caution pour leur comparution; mais en admettant qu'ils eussent tous resté en prison aux frais de l'Etat, les frais auraient été de $21,020.74—environ $26 par jour en comptant 25 cents par prisonnier pour une détention de 104 jours: ce délai dans les jugements serait inconcevable. Cependant, quand on propose d'empêcher un aussi grand mal, on prétend qu'on veut écraser la ville pour favoriser la campagne.

Si le bill, ajoute M. Downs, n'avait pas d'autre effet que celui de hâter l'administration de la justice, ce serait une raison suffisante pour le passer. La somme qu'il vient de citer serait bientôt réduite de moitié. La proposition est si claire qu'elle n'admet pas de doute; l'année dernière le Sénat l'adopta à une écrasante majorité. (Ici l'honorable sénateur donne lecture du vote.) Si elle a été rejetée par l'autre Chambre, c'est que sans doute celle-ci ne connaissait pas toute l'étendue du mal. Quoiqu'il en soit, le Sénat doit faire son devoir. Si le bill passe, il réduira de moitié des dépenses de soixante-dix mille piastres à l'Etat; s'il ne passe pas, que deviendront les allocations pour les écoles publiques, pour le Collège St.Jacques et autres? Que deviendra le fonds des améliorations intérieures de l'Etat? Tout sera absorbé par les poursuites criminelles.

Après quelques réflexions sur les circonstances funestes du rejet, M. Downs demande le vote nominal sur la question.

M. Bernard propose de différer le vote jusqu'au jour suivant. Il désire examiner le bill; car tel qu'il le trouve, il serait obligé d'y proposer un amendement.

M. Downs n'a pas d'objection à ce que le vote soit différé; mais on perd un temps précieux.

M. Hoa déclare qu'il a dit tout ce qu'il avait à dire. Il s'est opposé à l'adoption du bill, quoiqu'il sût que son opposition n'aurait l'effet qu'elle devait avoir; mais il a rempli son devoir envers ses constituants.

Le bill est déposé et les débats sont considérés clos.

Sur motion de M. Hoa, le Sénat s'occupe du bill pour faciliter la liquidation des banques hypothécaires.

M. Hoa présente des observations développées sur le bill jusqu'à une heure avancée, et sur sa motion le Sénat s'ajourne.

RAPPORT OFFICIEL

DE LA

CHAMBRE DES REPRESENTANTS.

Vendredi, 17 mars 1843.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement. L'appel nominal constate la présence de 40 membres.

M. Brewer appelle l'attention de la Chambre sur une omission qui se trouve dans le journal relativement au rapport du comité sur les élections contestées et demande que le vote définitif sur ce rapport soit consigné dans le journal. La motion est adoptée.

M. Brewer demande si la Chambre poursuivra aujourd'hui la discussion des élections contestées, ou si cette question ne sera débattue que lorsqu'elle viendra à l'ordre. L'orateur décide qu'elle n'est plus à l'ordre, et que la Chambre ne peut s'en occuper qu'en se prononçant pour la réconsidération, ou en accordant la dispense des règles.

M. Brewer propose de réconsidérer la question. L'appel nominal étant réclamé par M. Brashear, les voix se partagent ainsi: oui, 18; non, 16. La motion prévaut.

M. Brashear fait observer que la Chambre ne peut procéder à la réconsidération qu'au moment où l'ordre du jour l'appellera.

M. Brewer propose de la mettre à l'ordre du jour pour demain, immédiatement après la lecture du journal.

M. Hunt préférerait un autre jour; mais M. Brewer persiste dans sa motion, laquelle est adoptée.

M. Brashear présente un mémoire de John Martin, qui supplie la Législature de lui venir en aide. Référé à un comité sur les réclamations.

M. Claiborne, après dispense, introduit un bill relatif aux collecteurs de taxes.

M. Fluker présente un mémoire des citoyens d'Est Féliciana, qui demandent que le mode de tenir les élections dans cette paroisse soit changé. Référé à un comité de trois membres, avec ordre de présenter un rapport lundi prochain.

M. Voorhies présente une pétition des citoyens de St-Landry, demandant l'amélioration du bayou Crocodil. Référée au comité sur les améliorations intérieures.

M. Brewer demande la dispense des règles pour introduire un bill à l'effet de discontinuer la rétribution accordée aux témoins de l'Etat, dans les affaires criminelles. La dispense n'est pas accordée.

M. Musson, d'un comité spécial, chargé d'examiner l'état de certaines propriétés appartenant à l'Etat, et situées dans les rues de Chartres et de Jefferson, présente, outre son rapport, une résolution pour autoriser le trésorier d'Etat à faire faire à ces bâtimens les réparations nécessaires, ou à diminuer le loyer, dans le cas où les locataires voudraient faire les réparations à leurs frais.

M. Rodgers s'attache à faire ressortir l'importance de la mesure proposée. Les propriétés dont il s'agit sont d'une grande valeur et rapportent annuellement à l'Etat un revenu net de $9,000. Il espère donc que la Chambre accordera la dispense des règles pour s'occuper immédiatement de la résolution. La Chambre refuse de s'en occuper.

M. Phelps, d'un comité spécial, rapporte sans amendement le bill pour affermer le Pénitentiaire.

M. Newport présente un rapport rédigé dans un sens opposé.

M. Brashear annonce qu'il présentera un bill pour créer un contrôleur de la trésorerie de l'Etat de la Louisiane.

Le même membre, ainsi qu'il en a précédemment donné avis, introduit un acte pour créer de nouveaux encanteurs.

M. Phelps annonce qu'il présentera un acte pour l'établissement d'un bac sur la rivière Tensas.

M. Nicholls, au nom du représentant de Jefferson, annonce qu'il présentera un acte pour créer un inspecteur des farines, du bœuf et du porc dans la paroisse de Jefferson.

M. Brewer annonce qu'il présentera un acte pour diminuer les dépenses de l'Etat dans la poursuite des affaires criminelles.

M. Couvillon, ainsi qu'il en a précédemment donné avis, introduit un bill pour changer le mode de nomination des députés-shérifs dans la paroisse des Avoyelles. Le bill est lu trois fois et passe.

M. Blanchard annonce qu'il présentera un acte relatif aux juges de paix dans la paroisse des Rapides.

M. Perkins annonce qu'il présentera un acte pour incorporer l'Eglise presbytérienne d'Est-Féliciana, et un acte pour venir en aide à la Compagnie des artilleurs d'Est-Féliciana.

Ordre du Jour.

Les amendemens proposés par le Sénat à la résolution qui enjoint à l'ingénieur d'Etat de construire une Levée sur le bayou Rouge, sont pris en considération et approuvés.

Les amendemens proposés par le Sénat au bill pour venir en aide à Robert D. Brashear sont approuvés.

Les amendemens proposés par le Sénat à la résolution qui autorise l'ingénieur de tracer le plan d'un chemin, pour contourner les Rapides de la rivière Rouge, sont approuvés.

Les amendemens proposés par le Sénat à l'acte qui amende les divers actes concernant le mariage, sont pris en considération et approuvés.

Lecture est donnée par le greffier des titres de divers actes provenant du Sénat.

Sur motion de M. Benjamin, la Chambre s'occupe du bill (provenant du Sénat) pour remettre en vigueur les lois de cet Etat sur les faillites, et l'adopte avec divers amendemens. M. Brashear soumet un proviso pour autoriser la majorité des créanciers, en nombre et en somme, d'accorder l'attermoiement. Cette proposition fait naître quelques débats. Certains membres s'y opposent en alléguant l'importance d'une pareille clause, qui demanderait un examen approfondi. Après une courte discussion, M. Brashear propose de référer le bill au comité judiciaire, avec ordre de présenter un rapport lundi prochain.

M. Benjamin combat cette motion. Le bill dont la Chambre s'occupe n'a pour but que de remettre en vigueur les anciennes lois de l'Etat sur les faillites, et nullement de les amender ou de les modifier. Il espère que le membre de Ste. Marie retirera sa motion.

M. Brashear soutient son proviso, et déduit les raisons qui l'ont porté à le présenter.

M. Boudousquié est opposé à toute modification de nos lois, à moins que cette modification ne soit indispensable.

M. Culbertson dit qu'il a été surpris de voir élever certaines objections contre le proviso de M. Brashear. Cette clause n'est en collision avec aucune partie du Code relative à l'attermoiement; elle agrandit simplement le privilège accordé au débiteur malheureux. Il n'est pas nécessaire de référer le bill au comité judiciaire. Plus d'un honnête débiteur de cette ville a été ruiné par le mauvais vouloir ou l'avarice de quelques créanciers impitoyables. Il est cependant d'opinion que l'on retranche le pouvoir discrétionnaire laissé aux créanciers quant à la durée de l'attermoiement. M. Brashear consent à cet amendement.

M. Boudousquié propose de déposer le proviso sur le bureau; puis il retire sa motion, à la requête de M. Brewer.

M. Brewer dit que si la Chambre a le droit de modifier les lois sur l'attermoiement, elle peut aussi revêtir de ce droit un tiers et porter atteinte à la foi des contrats.

M. Boudousquié renouvelle sa motion. Il est question dans le proviso du débiteur malheureux, mais il n'est pas dit un mot du créancier malheureux. Je suppose, dit il, que l'on me doive cinq cents piastres; c'est tout ce que je possède au monde; me faut-il perdre cette somme s'il plaît à la majorité des créanciers en nombre et en somme d'accorder à mon débiteur un délai de dix ans?

M. Culbertson dit qu'il est fort douteux que des créanciers convoqués à une réunion, et qui ne s'y trouveraient pas, soient obligés de se conformer à ce qui aurait été décidé par cette assemblée. Les droits de ces créanciers ne sont donc pas affectés. L'argument employé par le membre des Rapides pourrait tout aussi bien être appliqué à la loi, dans sa forme actuelle, qu'un proviso. D'ailleurs ce proviso n'accorde pas aux débiteurs un délai de dix ans. Ce délai est fixé par la loi, et les créanciers seuls peuvent le prolonger.

La question de savoir si le proviso serait déposé sur le bureau étant mise aux voix, est rejeté par 25 contre 12.

L'amendement de M. Culbertson est alors mis aux voix et adopté.

M. Benjamin propose de référer le sujet au comité judiciaire.

M. Selby appuie cette motion. Il veut, avant de voter, avoir le temps de réfléchir.

M. Ogden propose un substitut à l'effet d'amender l'article 2053 du Code de la Louisiane, dans le sens du proviso.

M. Brashear accepte le substitut.

La motion de référer le bill au comité judiciaire est repoussée, et le substitut de M. Ogden adopté. Le bill passe après une troisième lecture.

M. Voorhies annonce plusieurs bills et résolutions comme dûment enrôlés.

M. Taylor propose que la Chambre s'occupe de la résolution du Sénat concernant l'ajournement de la Législature.

L'Orateur décide que la motion n'est pas à l'ordre; une motion pour la dispense des règles est rejetée.

M. Taylor demande que la Chambre accorde la dispense des règles pour s'occuper du bill qui a pour but l'extension du droit de suffrage et l'accroissement des revenus de l'Etat. Sa motion est repoussée, par 23 voix contre 10.

L'ordre du jour appelle l'acte pour créer une Cour d'Appel en matière criminelle.

L'appel nominal constate la présence de 32 membres.

La première et la seconde sections sont adoptées.

M. Brashear fait observer qu'il est dangereux de procéder avec tant de hâte sur un bill d'une aussi haute importance.

M. Ogden défend le bill avec chaleur.

M. Brashear propose de déposer le bill sur le bureau. Sa motion est repoussée par 22 voix contre 10.

M. Ogden propose à la troisième section un substitut d'après lequel la Cour d'Appel se composerait de quatre juges de District.

M. Brewer s'oppose au substitut. Ajouter aux devoirs des juges de district, ce serait porter atteinte aux intérêts publics, et le fardeau de l'Etat serait le même que si l'on créait de nouveaux juges. Il propose de réunir ensemble plusieurs districts, afin que le nombre des juges de district soit diminué, et que l'on puisse nommer des juges spéciaux pour le tribunal d'appel.

M. Ogden s'est entretenu avec quelques-uns des juges de district les plus éminens, et ils lui ont assuré que l'objet du bill pouvait être facilement effectué. Ce bill décrète que la Cour d'appel tiendra annuellement deux sessions; je suis d'avis, dit M. Ogden, qu'elle tienne trois sessions. Personne ne doit être détenu en prison plus de trois mois. Il croit qu'au lieu de payer aux juges leurs frais de voyage et un salaire de tant le jour, il vaudrait mieux leur accorder par an une somme de $100 à $300.

M. Taylor partage l'opinion du préopinant. Il ne doute pas que les juges de district trouveront l'autre délà temps de présider le tribunal d'appel.

M. Brewer fait observer que dans le 6me district judiciaire, le juge est tellement occupé pendant six mois qu'il ne peut trouver le temps d'aller siéger à une certaine distance. Il en est de même avec les juges du douzième, du cinquième et du dixième districts. Si l'on veut créer une Cour d'appel, que l'on n'aille pas chercher pour la desservir des juges qui ont déjà tant d'occupations: qu'on en nomme des spéciaux.

M. Wadsworth croit la liberté des personnes de beaucoup préférable à la sûreté des propriétés. Pour toute somme au-dessus de $300, on peut faire appel à la Cour suprême. La liberté d'un homme n'est-elle donc pas chose plus importante qu'une misérable somme de $300. Il n'y a que la Louisiane qui ne possède pas une Cour d'appel en matière criminelle. Il ne faut pas qu'une question d'argent nous empêche de faire ce que réclament la justice et l'humanité! Que l'on augmente les taxes plutôt.

Aucun homme détenu au pénitentiaire n'a pu en sortir avec une réputation qui n'était pas souillée. Son nom est à jamais stigmatisé! N'y a-t-il pas là de quoi faire souhaiter à un homme d'être jugé par une Cour d'appel, et devons-nous, pour économiser $400, nous refuser à entourer de nouvelles garanties les libertés publiques? J'espère que non.

Le substitut de M. Ogden est adopté.

La Chambre s'ajourne à lundi 10 heures.

Vie publique et privée des animaux.—Sous le titre fort piquant de *Scènes de la Vie publique et privée des Animaux*, de spirituels écrivains publient des esquisses satyriques, pleines de sel et de mordant. On a déjà eu l'occasion d'en lire ici quelques extraits publiés par divers de nos confrères; nous trouvons dans la *Semaine littéraire* de la *Quotidienne* la première partie des *Mémoires d'un Poisson rouge* qui, si nous ne nous trompons pas, doit faire partie de cette charmante collection. Les libraires français de notre ville ne tarderont pas à l'avoir; car elle sera complète sous peu de temps.

Les Mémoires d'un Poisson rouge frondent les ridicules et les travers, rient des exigences littéraires et des émeutes du peuple souverain en France. Le fragment que nous citons met en scène d'une façon fort bouffonne, mais en même temps fort juste, un grand poète et un grand critique: M. Victor Hugo et M. Jules Janin. Voici comme le *Poisson rouge* raconte ses premières années!

"Je suis né, vers le milieu du mois d'août 1829, dans le grand bassin des Tuileries, qui fait face au pavillon de l'Horloge, non loin de la statue allégorique de Spartacus. Le même jour, ma mère jugea à propos de me donner quatre frères. Cet événement combla de joie toute la famille, et particulièrement mon grand-père qui, au mépris des saintes lois du sang, et sous prétexte qu'il n'avait pas fait son second déjeuner, dévora froidement ses quatre petits fils chéris. Quant à moi, je fus redevable de mon salut à ma maigreur remarquable et à ma superbe mauvaise mine. J'étais si malingre et de si misérable apparence, que mon grand-père, il me l'a confessé plus tard, craignit, en m'avalant, de se déranger l'estomac et de troubler sa digestion.

Les premiers mois de mon existence s'écoulèrent dans un calme poétique dont je garderai toujours le précieux souvenir. Ma mère, une sainte créature, m'aimait d'autant plus qu'elle redoutait sans cesse de me perdre. Je lui ai dû, je peux le dire, deux fois la vie. Sa tendresse assidue, son amour ingénieux produisirent un miracle inespéré. Peu à peu ma santé se fortifia; mes écailles, qui jusqu'alors étaient pâles et sans couleur, rayonnèrent tout à coup de mille feux, et resplendirent comme une escarboucle aux rayons du soleil. Je grandissais et je grossissais à vue d'œil. Délivrée de toute crainte importune, ma mère éclata en hymnes de reconnaissance et en transports d'allégresse; mon aïeul, surpris du changement qui s'opérait dans toute ma personne, me témoigna, de ce jour, une tendresse exagérée dont je me défiai prudemment. Le triste sort de mes quatre malheureux frères était toujours présent à ma mémoire; et, malgré toute la vénération que je lui portais, je me sentais peu disposé à faire le sacrifice d'une vie qui touchait à peine aux portes de son printemps.

Je ne vous ai encore rien dit de mon père, n'allez pas conclure de mon silence que je sois un *Antony* séparé que peu fondée.

Mon père était sans contredit l'un des poissons rouges les plus remarquables qui aient jamais existé. Il roulait perpétuellement dans sa tête quelques uns de ces grands projets et de ces vastes desseins qu'rongent l'intelligence comme la rouille ronge le fer et qui font vieux avant l'âge. C'était un penseur et un ambitieux. Emprisonné dans les étroites limites d'un bassin de pierre, il déplorait amèrement cet esclavage, et son âme, affamée de liberté, s'élançait, à tire de nageoire, vers les espaces imaginaires et vers les régions inconnues. C'était là un des désespoirs de ma mère, qui redoutait pour moi les suites de ce funeste exemple paternel.

—Mais, mon ami, lui disait-elle souvent de sa voix douce et tendre, tu es puissant, riche, considéré; que te manque-t-il pour être heureux?

—Il me manque la liberté! répondait mon père avec un accent solennel.

—Tu n'as donc jamais songé à ceux de nos frères que la cruauté des hommes tient enfermés dans un bocal?

—Je pense à ceux qui vivent librement dans la mer!

Ordinairement, après ces conversations, mon père me prenait à part:

—O mon pauvre Delphinio! disait-il en me caressant avec ses nageoires dorées et en me frappant doucement du bout de sa queue, ce qui est notre façon, à nous, de nous serrer dans nos bras; ô mon pauvre Delphinio! puisses-tu avoir en partage la sainte résignation de ta mère! puisses-tu ne jamais souffrir les horribles tourmens que j'endure! Il y a des instants où, lorsque je songe à l'avenir qui t'attend, je me prends à regretter que ton aïeul ne t'ait pas avalé le jour même de ta naissance.

Là-dessus mon père s'éloignait en fredonnant tout bas entre ses dents: *Plutôt la mort que l'esclavage ... c'est la devise des poissons rouges.*

A dire vrai, je me suis demandé bien des fois à quelle source ennemie mon père avait puisé ces idées qui le consumaient à grand feu. A coup sûr ce n'était point dans son intérieur. Vous savez quelle était la façon de penser de ma mère; quant à mon aïeul, je ne le soupçonnai pas un seul instant.

Mon aïeul était une manière de Roger-Bontemps, épicurien avec délices, et Voltairien jusqu'à l'extrémité des écailles. Il ne croyait à rien, ni à Dieu, ni au diable, et se moquait de l'immortalité de l'âme comme de Colin-Tampon. Pourvu qu'il n'eût ni trop chaud ni trop froid, pourvu qu'il fut toujours doué d'un excellent appétit et qu'il pût diriger à son aise, peu lui importait que sa vie s'écoulât dans un bassin, dans un océan, ou dans un bocal.

Delphinio, me disait-il durant ses momens d'expansion, ton père est un fou qui finira par s'attirer quelque méchante affaire avec la police des Tuileries. Il s'en va déclamant, à tort et à travers, certaines phrases sonores qu'il a apprises je ne sais où; et qui lui feront parcourir un beau chemin, s'il n'y prend garde. Qu'est-ce donc, après tout, que cette liberté dont il parle sans cesse, et après laquelle il soupire nuit et jour? Je suis plus âgé que lui et je ne l'ai jamais connue; en suis-je donc plus à plaindre? Delphinio, suis mon exemple et tu t'en trouveras à merveille. Il n'existe, sache-le bien, de réel, dans ce bas monde, que la volupté et les plaisirs; hors de là, je ne vois que soucis, chagrins, tourmens et rien avec. Aime souvent, mange beaucoup, bois davantage, et ne t'inquiète pas du reste.

Et mon aïeul s'éloignait en chantant à gorge déployée: "Nous n'avons qu'un temps à vivre.... poissons, passons-le gaîment!"

[*La suite prochainement.*]

[PAR AUTORITÉ.]

(No. 57.)

ACTE

Pour amender l'Acte intitulé: "Acte pour autoriser le Juri de Police de la paroisse des Natchitoches à lever une taxe de paroisse dans les limites incorporées de la ville de Natchitoches, et pour d'autres objets."

Section 1ère. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale;* Qu'à dater de la passation du présent Acte le Juri de Police de la paroisse de Natchitoches n'aura plus le droit de lever aucune taxe de commerce, professions, affaires, ou sur toute sorte de biens non taxés par l'Etat, dans les limites incorporées de la ville de Natchitoches.

Sect. 2me. *Il est de plus décrété, &c.:* Que le Juri de Police de la paroisse de Natchitoches aura le droit de lever dans les limites incorporées de la ville de Natchitoches une taxe égale en somme, à celle qu'y perçoit l'Etat, et pas davantage, nonobstant toutes lois à ce contraires.

(Signé) C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 14 mars 1843.
(Signé) A. MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

(No. 59.)

ACTE

Pour amender l'acte intitulé: "Acte pour prévenir l'enlèvement des esclaves, et pour d'autres objets," approuvé le dix neuf mars, dix-huit cent trente-neuf.

Section 1re. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale;* Que tous individus s'occupant de l'embarquement des marins et qui auront fourni leurs obligations conformément à l'acte auquel le présent acte est un amendement, seront, dans le cas où leurs cautions seraient mortes, auraient fait faillite, ou auraient quitté l'Etat, tenus de renouveler leurs dites obligations respectives dans les quinze jours qui suivront ladite occurrence, de la manière prescrite par la première section de l'acte auquel le présent est un amendement, et tout individu qui négligera ou refusera de se conformer à la formalité ci-dessus, sera passible d'une amende de cinq cents piastres et des frais, de la manière prescrite par ledit acte.

Sect. 2me. *Il est de plus décrété, &c.;* Que toutes les fois que l'une des cautions dont il est ci-dessus fait mention aura quitté l'Etat, qu'elle sera morte ou aura fait faillite, l'obligation qu'elle aura signée sera considérée comme nulle et non avenue, pour ce qui concerne l'individu s'occupant de l'embarquement des marins.

C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentans.
FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 14 mars 1843.
A. MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

[No. 60.]

ACTE

Pour incorporer les souscripteurs à une association à l'effet d'établir une verrerie dans la paroisse Jefferson.

Attendu que Constant Joseph Petit, Louis Landumey, Julien Antoine Ferrand, Charles Petit fils, D. F. Barthe, Raphael Toledano, Camille Zeringue et Charles Bouligny, se sont associés à l'effet d'établir une verrerie dans la paroisse Jefferson.

Sect. 1re. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale;* Que les personnes ci-dessus mentionnées, leurs associés, successeurs et ayant cause, présents et futurs, formeront pendant dix années, une association, et seront incorporées, sous le titre de "Compagnie de la Verrerie de la Paroisse Jefferson," et sous ce titre pourront poursuivre, et être poursuivis, et à faire tous contrats et procédures qui ne seront pas en opposition avec la constitution et aux lois des Etats-Unis et de cet Etat.

Sect. 2me. *Il est de plus décrété, &c.;* Que les affaires de ladite compagnie, seront gérées par cinq directeurs qui seront élus annuellement par les actionnaires; chaque action sur laquelle les paiements auront été régulièrement faits, donnant droit à un vote au propriétaire.

Sect. 3me. *Il est de plus décrété, &c.;* Que le fonds capital de ladite compagnie n'excédera pas dix mille piastres, divisé en actions de cent piastres chaque; payables à telles époques et de telle manière que fixera une majorité des directeurs, lesquelles actions pourront être transférées de la manière prescrite par les règlemens faits par ladite compagnie.

Sect. 4me. *Il est de plus décrété, &c.;* Que les personnes ci-dessus mentionnées sont et demeurent par le présent nommés commissaires chargés de recevoir les souscriptions aux fonds capital de ladite compagnie, et aussitôt que le montant de la souscription s'élèvera à cinq mille piastres, à une telle époque et un endroit pour tenir la première élection des directeurs, et en donner avis dix jours.

Signé, C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 14 mars 1843.
(Signé) A. MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Le prix de la farine fraîche étant de $3 62 1/2 [en espèces] par baril, d'après le tarif les boulangers donneront 43 1/4 onces de pain pour dix cents, à partir de lundi 20 courant. Les pains de seconde qualité, ou de trois pour dix cents, pèseront 25 pour cent en sus, c'est à dire 54 onces.

Nouvelle Orléans, le 18 mars 1843.

Wm FRERET, Maire

☞ REFERENCE personnelle et pas de déception. Heureusement à acheter le Baume de Columbie dans la crainte qu'il ne vous conservé pas les cheveux ou n'empêche la chute! S'il en est ainsi allez chez les agents COMSTOCK & ROSS, 65 rue des Magasins, où ils donneront les adresses de plusieurs citoyens des plus respectables de cette ville qui étaient entièrement chauves et qui, par l'usage de cet article ont maintenant une belle chevelure. Il n'y a aucune déception à avoir de ce article. Il conserve positivement la chevelure et en empêche la chute et tient la tête constamment propre. C'est le seul article convenable à cet effet. Des milliers de personnes qui s'en servent tous les jours pourront vous le certifier. [Signé]

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE ORLEANS.

EXPEDIES

Navire Sweden, Homes, Liverpool,	S & J P Whitney
Avalanche, Murray, Liverpool	do
Southport, Herbert, Dieppe,	do
Ontario, Jameson, Liverpool,	
Queen Victoria, Banlett, Havre,	T & S Toby & Bogert
Middlesex, Grozier, Havre,	Jenkins & Tigler
John Bolton, Tenlon, Liverpool,	L H Gale
Barque Averon, Jordan, Rotterdam,	W Muro
(Goel. Tarry Not, Maintyre, Grand Caillou,	Oddlemeester & co
Wm. Penn, Guiraud, Laguna,	Capdevielle
Friery, Suares, Belize, Honduras,	P Jauréguiberry
Navire à vapeur New York, Wright, Mobile,	J Fernandez
	Hawthorn & Woods

ARRIVES.

Bateau de remorque Dan. Webster, Limbert, des Passes.
Bateau de remorque Swan, Lambert, des Passes.
Navire Alabama, Bunker, de New York.
Brick Ede Eliza, Dunbar, de St Thomas.
Brick Choctaw, Flitner, de New York.
Goel. Henrietta, Hurd, de Calhoun, Texas.
Goel. Pilot, Williams, de Lamar, Texas.
Goel. Stranger, Burdett, de Newbern, N. C.
Goel. Lion, Clift, d'Apalachicola.
Goel. Cherokee, Usher, d'Apalachicola.
Goel. Clarinda, Parker de Key West.
Steamer Rodolph, Vandergrift, Riv. Rouge.
" Duda, Clark, Bayou Sara.
" Sarah Bladen, Boggs, Florence.
" Maid of Kentucky, Lillard, Greenwood.

DISSOLUTION DE SOCIETE.

La société existant entre les soussignés sous la raison de T. R. Hyde & Co. est dissoute à dater de ce jour par consentement mutuel. T. R. Hyde est spécialement chargé du règlement des affaires, mais les deux associés signeront le nom de la société en liquidation.

Nouvelle Orléans, 16 mars 1843.

18 mars—☞ T. R. HYDE, G. W. MOSS

AVIS.

Le soussigné ayant été dûment nommé encanteur pour la ville de cette ville, offre en cette qualité ses services à la communauté.

18 mars—☞ Wm. F. HYDE.

FORMATION DE SOCIETE.

W. F. HYDE a formé une société avec G. W. Moss, pour la transaction des affaires d'encan et de commission en général, sous la raison sociale de Wm. F. Hyde et G. W. Moss, au magasin bien connu No. 78 rue de la Commune encoignure de la rue des Magasins, et ils donneront une spéciale et stricte attention aux ventes de toute espèce de propriété dans toutes les parties de la ville. Ils sollicitent respectueusement les faveurs du public et de leurs amis, ils adopteront un système de prompts paiements dans lequel ils persévèreront, et ils feront tous leurs efforts pour mériter la confiance et le patronage.

18 mars—☞ W. F. HYDE. GEORGE W. MOSS.

Le soussigné remercie ses amis et le public en général pour les faveurs passées qu'ils lui ont accordées comme encanteur; il espère qu'ils voudront bien continuer ces mêmes faveurs à son fils, M. BARNETT, Jr., qui vient de recevoir sa nomination d'encanteur et qui continuera le même genre d'affaires à son ancien magasin, rue de Chartres, No. 114. 17 mars—6 M. BARNETT, Sr.

AVIS.

Le soussigné informe respectueusement ses amis et le public qu'ayant été dûment nommé encanteur par le Gouverneur de cet Etat, il commencera ses fonctions en donnant son attention aux affaires d'encan, et, à cet effet, il a pris le magasin autrefois occupé par son père, rue de Chartres, No. 114, où il espère que ses efforts personnels et ceux de son père, Mr. BARNETT, Sr. dont il s'est assuré les services, le mettront à même de satisfaire tous ceux qui voudront bien lui confier leurs marchandises; comme la ponctualité sera toujours son but, il sollicite le patronage du public. Les jours de vente réguliers sont les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine. Les ventes d'immeubles, nègres et autres ventes à l'extérieur, auront lieu à toute époque. 17 mars—6 M. BARNETT, Jr.

AVIS.—Le soussigné, ayant formé une société avec son frère M. Francis Fernandez, encanteur, pour les affaires d'encan et de commission, la raison commerciale sera dorénavant sous le nom de "Anthony Fernandez & Co." Nouvelle Orléans, le 16 mars 1843.
17 mars—6 ANTHONY FERNANDEZ.

INDIGO—Surons en débarquement du navire Alabama, et à vendre par ROBERTS & HALL, 76 Magasins

CAFE de Java—40 sacs en débarquement du navire Alabama et à vendre par ROBERTS & HALL, 76 Magasins

COMMERCIAL.

NOUVELLE ORLEANS:

Vendredi soir, 17 mars 1843.

Les affaires en général ont été très limitées depuis notre dernier rapport, et il n'est survenu rien d'assez important qui mérite d'être signalé. Nos détenteurs de coton et tendent toujours pour opérer l'arrivée des nouvelles d'Europe.

Le temps a été très froid. Le fleuve est toujours au même niveau.

COTON—Arrivé depuis le 14 du courant, de Louisiane et Mississipi 11,000 balles; Tennessee et North Alabama 2,017, Arkansas 150, et celle 100, Lac 45, Floride 44, ensemble 13,729 balles. Expédié dans le même espace de temps: pour Liverpool 21,03 balles, Havre 6,780, Dieppe 1,673, Brême 273, Amsterdam 371, la Havane 34, New York 247, Philadelphie 71, Hartford Con. 355, Norfolk Va. 130: ensemble 29,686 balles, ce qui fait une réduction dans le stock de 1,6664 balles et laisse en mains y compris ce qui se trouve à bord de navires non encore expédiés aujourd'hui, un stock de 169,830 balles.

ETAT DU COTON.

1842 Septembre 1er. Stock en mains,		4,436
Reçu depuis trois jours,	14,723	
Antérieurement,	815,307	830,030
		834,617
Expédié depuis trois jours,	21,606	
Antérieurement,	636,091	664,667
Stock en mains		169,830

Depuis notre revue de mardi dernier, le marché a été très calme et le chiffre des ventes que nous avons à signaler aujourd'hui, est de beaucoup plus faible que celui que nous avons donné depuis quelque temps. Les détenteurs n'ont offert leur stock qu'avec retenue et on demandent une hausse. Les acheteurs, vu le peu de dispositions à opérer, ont été obligés de se soumettre à une hausse de 1/8 sur les prix posés à nos dernières cotes. Les ventes de mercredi ont été de 2,750 balles, celles d'hier de 2,500 et celles d'aujourd'hui de 1,800, ensemble 7,050 balles. Les nouvelles par le Great Western sont attendues avec la plus grande anxiété.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississippi.

Ordinaire et bas, de	4 à 4 1/2
Ordinaire,	4 7/8 à 5 1/8
Bon ordinaire,	5 7/8 à 6 1/8
Bon ordinaire et petit courant,	7 à 7 1/4
Petit courant et courant,	8 à 8 1/4
Bon courant,	9 à 9 1/2

TABAC—Dans notre dernier rapport nous disions qu'une très grande activité avait régné sur le marché durant les premiers jours de la semaine. Depuis lors la demande a été encore plus animée, plusieurs acheteurs sont entrés sur le marché et les ventes se sont élevées à environ 1 300 boucauts au prix portés à nos dernières cotes. La plus grande partie des achats ont été enmagasinés en attendant une baisse de fret; et il n'y a pas de doute, que les transactions eussent été plus importantes encore si le taux élevé du fret ne les eut pas entravées. Nous continuons à coter 2,3 et 4 pour de beaux lots courants et 2 1/2, 3 1/4, 3 1/2 à 5 1/4, et 4 1/2 à 5 1/2 pour les lots de choix. Ci-après les transactions de ces trois derniers jours: 430 boucauts dont les prix n'ont pas transpiré, 100 boucauts à 2, 2 1/2, 3 1/2 et 4 1/2, 136 boucauts à 3 1/2, 3 1/4 et 4 1/4, 20 boucauts X à 3 1/2, 20 boucauts feuilles à cigares, savoir: 7 F 4 1/2, 14 X 4 1/4, 6 X 4 1/2; 10 boucauts savoir: 10 F 4 1/4, 2 F 4 1/2, 1 X ...

[illegible]

Arrivé depuis le 14 courant, 5 boucauts; expédié dans le même espace de temps pour Londres 30 boucauts, Rotterdam 277, Havane 70, Norfolk 74, ensemble 446 boucauts.

ETAT DU TABAC

1842 Septembre 1, Stock en main		3 [illegible]
Reçu depuis trois jours,	47	
Antérieurement,	19,303	19,350
Expédié depuis trois jours,	27,10[illegible]	
Antérieurement,	444	
	10,226	10,640
Stock en mains		11,4[illegible]

SUCRE—La demande a été très bonne depuis notre dernier rapport, et le marché continue à être ferme aux prix précédents. ... Nous n'avons été informé d'aucune vente sur habitation.

Les sucres de la Havane sont toujours en demande très limitée aux prix portés à nos dernières cotes. ... bruns 6 à 6 1/2, blancs 9 1/2 à 10 1/4.

MELASSE—La bonne demande que nous signalions ... sur les marchés en ville ... de 12 à 14. Sur habitation ...

FARINE—Les ventes n'ont eu lieu que pour les besoins de la consommation ... Nous cotons ... très calme. ...

PRODUITS DE L'OUEST—Les affaires ont été très limitées ... [illegible] ... Porc mess $8 a 9, Porc Rum $7 1/4 a $7 1/2 ... Beurre ... Graisse ... Whiskey ...

WHISKEY—Entrés bonne demande, 350 barils ont été pris au prix de ...

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—Ferme à nos prix ...

SEL—... vendues à ...

CAFE—Le stock est toujours très abondant et le marché très calme. Havane premier vert 7 3/4 à 8 1/4, Rio 7 1/2 à 8, ...

BLANC DE BALEINE—New Bedford 41 à 43; Nantucket ...

CHANGE—La demande de traites à prix plus élevés ... devises ... la hausse ...

CHANGE A L'INTERIEUR.

Sterling de	1 1/2 à 3 pr. et d'escompte.	
France,	5 [illegible] à 5 40	do
New-York, 60 jours de vue	4 1/2 à 5	do
Chèche	[illegible]	do
Philadelphie 60 jours de vue,	6 1/2 à 7	do
Do à vue,	1 1/2 à 3	do
Boston 60 jours	4 1/2 à 5	do

FRET—Deux navires ont, depuis notre dernière revue, été affrétés pour Liverpool à 1/2 d.

FRET

Coton pour Liverpool	1/2
Do de Havre,	1 1/2
Do de New York,	1/2 par lb
Do de Boston,	1/2 à [illegible]
Tabac pour Cowes,	70 à 72 1/2 compris
Do de Londres directement,	do
Do de New York,	2 50
Do de Boston,	7 00
Do de Philadelphie,	2 50

MARCHÉ MONETAIRE DE LA NLLE ORLEANS.

Billets du trésor des Etats Unis.		
Cent. de $1000,	1 à 2 pr et d'escompte.	
do 50 et 100	1 à 1	do
Billets de la Banque Consolidée	30 à 32 p c escompte	
do Commerce	21 à 24	do
do Citoyens	30 à 32	do
do Améliorations	67 à 70	do
do Atchafalaya	60 à 65	do
do Louisiane	60 à 65	do
do Orléans	55 à 57	do
do de la 1re Municipalité	14 à 16	do
do 2de do	30 à 35	do
do 3me do	70 à 75	do
do Alabama	19 à 21	do
do Kentucky	pair à 1 p cent	do
do Tennessee	1 à 2	do
do Ohio	5 à 10	do
do Illinois	60 à 65	do
do Indiana	1 à 2	do

DERNIERES DATES.

New-York	mars 6	Londres	fev 3
Boston	mars 4	Liverpool	fev 3
Baltimore	mars 7	Paris	fev 1
Washington	mars 7	Havre	fev 1
Philadelphie	mars 7	Bordeaux	janv 16
Charleston	mars 10	Vera-Cruz	fev 10
Havane	mars 6	Mexico	fev 7
Galveston	mars 9	Tampico	mars 1

☞ Le steamer BEN. FRANKLIN, capt Casey, partira aujourd'hui pour St. Louis, à 4 heures P. M.
18 mars CH. DOANE & Co. Agents

☞ Aucune dette contractée par l'équipage du brick Jenny ne sera payée ni par le capitaine ni par les consignataires.
18 mars WM. PRENN.

☞ Le steamer GODDESS OF LIBERTY ayant été retenu par le mauvais temps, partira aujourd'hui pour St. Louis à 10 heures A. M.
17 mars JOHN R SHAW & Co. Agents

☞ Ni le capitaine ni le consignataire du navire Schooner ne seront responsables des dettes qui pourraient être contractées par l'équipage du dit bâtiment.
18 mars CH. DUFOUR, 11, rue Conti

☞ Les chargeurs par le navire MIDDLESEX, pour le Havre, sont invités à porter leur manifeste à la Douane, aujourd'hui avant 11 heures A. M.
18 mars L. H. GALE, 93, Commune

CONSULAT DE FRANCE A LA NOUVELLE-ORLEANS.

MLLE Geneviève Jolibois est priée de passer au Consulat pour y prendre connaissance du règlement du solde de l'indemnité lui revenant aux droits de MM. Liquet et Mons, légataires eux-mêmes de M. Joseph Leclerc, ancien propriétaire à St. Domingue. 18 mars—11

ON a besoin de cinq ou six bons ouvriers tailleurs, s'adresser au No. 68, rue de Chartres. Il est inutile de se présenter si l'on n'est pas bon ouvrier. 18 ma

VINS DE MARSEILLE—40 barriques à vendre par J. TINTORER, 143, Vieille Levée. 10 m—4

MARCHANDISES du pays—100 balles toile à draps Lawrence 4/4, 14 caisses do blanche 7/8 et 4/4, 10 balles flanelles blanches, 10 balles toile à draps écrue de Russie, à vendre par TUFTS & HOBART, 90, Douane. 18 mars

PORTER—50 barriques extra anglais, en débarquement du navire John Holland, à vendre par TUFTS & HOBART, 90, Douane. 18 mars

BEURRE de Goshen—20 barillets supérieur, en débarquement du navire Panthea, à vendre par TUFTS & HOBART, 90, Douane. 18 mars

SACS de Patre—30,000, 2 et 3 boisseaux à vendre par TUFTS & HOBART, 90, Douane. 18 mars

CLOUS—1,000 barillets, Boston et fer de Suède, dimensions assorties, à vendre par TUFTS & HOBART, 90, Douane. 18 mars

SAVON, huile et blanc de baleine—1,000 caisses savon de Boston No. 1, 5 barriques huile blanche d'hiver, 40 caisses blanc de baleine, 1,000 caisses chandelles de suif, 1,000 do de ..., à vendre par TUFTS & HOBART, 90, Douane. 18 mars

CAFE de Rio de différentes qualités, en débarquement des navires Chs. Carroll, Bombay et Stevens, directement de Rio Janeiro, à vendre en lots au gré des acheteurs par GEO. GREEN & BROT, 62, Gravier. 18 mars

SACS en pâtre, à vendre par GEO. GREEN & BRO., 62, Gravier. 18 mars

TOILE d'emballage de l'Inde, à vendre par GEO. GREEN & BROTH., 62, Gravier. 18 mars

SALPETRE—400 sacs, à vendre par GEO. GREEN & BROTH., 62, Gravier. 18 mars

RAISIN de Malaga, à vendre par GEO. GREEN & BRO, 62, Gravier. 18 mars

COUVERTURES 3 points de Grenier, à vendre par GEO. GREEN & BROTH., 62, Gravier. 18 mars

VINS Malaga, Muscat, imitation Porto et Madère, à vendre par GEO. GREEN & BROTH., 62, Gravier. 18 mars

AMANDES douces écalées, à vendre par GEO. GREEN & BROTH., 62, Gravier. 18 mars

POIVRE—sacs en débarquement du navire Alabama et à vendre par ROBERTS & HALL, 76 Magasins

PIMENT—sacs en débarquement du navire Alabama et à vendre par ROBERTS & HALL, 76 Magasins

VENTES DE SHERIF.

COUR DE COMMERCE No. 1,360. R. Heath vs Peter Cunningham.—En vertu d'un pluries writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, du consentement des parties à la Bourse de Cité, rue St. Louis, le mardi 21 mars 1843, à midi, les esclaves suivans, savoir:

LUCY, négresse âgée d'environ quarante ans, et son enfant nommé HENRY, âgé d'environ 6 ans. Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.

17 mars—31 en 16j EMILE LA SERE, Shérif de la Cour de Commerce.

F. Roubieu vs J. B. Peuvorin & Bradford, assignees.

COUR DE PAROISSE.—No. 13,510.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à l'encoignure de la rue St. Louis et du passage de la Bourse, mardi, le 21 mars 1843, à 10 heures du matin,

Le contenu du café, ... situé à la dite encoignure de la rue St. Louis et du passage de la Bourse. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.

17 mars—3 en 16j V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Magdeleine Bernard, f. e. vs J. J. Janier.

COUR DE PAROISSE—Numéro 14,807—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, et lancé contre Magdeleine Bernard, f. e. il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, samedi le 18 mars midi huit cent quarante trois, à midi,

L'esclave Lydia, négresse âgée d'environ 28 ans.

Et l'esclave Kitty, mulâtresse âgée d'environ 40 ans.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, les esclaves ci-dessus seront définitivement adjugées au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert à douze mois de crédit, l'acheteur fournissant son obligation avec caution bonne et suffisante portant intérêt à cinq pour cent l'an, et hypothèque spéciale jusqu'à paiement final.

1 mars—3en16j V. ALLAIN, Shérif de la paroisse d'Orléans.

William Florance vs E. E. Parker.

COUR DE PAROISSE—No. 12665—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, Samedi 18 mars, à midi:

Un certain Lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, de cette paroisse, dans l'îlet compris entre les rues St. Joseph, Julie, Foucher et Tchoupitoulas, désigné par le numéro Cinq, d'après un certain plan déposé en l'étude de G. R. Stringer, anciennement notaire public en cette ville, mesurant 25 pieds de face à ladite rue Tchoupitoulas sur 90 pieds de profondeur, mesure américaine, ensemble les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en briques à deux étages ... rez-de-chaussée.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: Comptant.

13 fev—3f en 30j V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Nicolas Oliver vs. Martin et P. D. Henry—No. 14,392. Le même vs. les mêmes—No. 14,391.

COUR DE PAROISSE—En vertu de deux pluries writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville samedi, le dix huit mars 1843, à midi,

La moitié indivise du Lot No. 4, dans le fonds du faubourg Ste. Marie, borné par les rues Bertrand, Hevia, Poydras et Bolivar, mesurant 246 pieds 2 pouces et 10 lignes face à la rue Poydras, 271 pieds 9 pouces face à la rue Bertrand, 266 pieds face à la rue Hevia et 300 pieds 11 pouces et 4 lignes face à la rue Bolivar, appartenant à P. D. Henry et saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant.

11 fev—3f en 30j V. ALLAIN, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Euphrasie Barron femme de Noël Bermondy, vs. son mari.

COUR DE DISTRICT—No. 13,168.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à la résidence du défendeur, No. 213, rue Bourbon, entre les rues Orléans et Ste. Anne, mercredi 22 mars 1843, à dix heures du matin,

Un lot de meubles.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant.

10 mars—3en16j A. SIDNEY LEWIS, Shérif de la Cour de District.

AVIS.

TOUTES les personnes ayant des réclamations à faire contre la faillite de Charles McMillen, sont priées de les présenter au consignataire administrateur de ladite succession, et toutes les personnes qui doivent à ladite succession sont priées de payer au soussigné.

11 mars—4f en 16j JAS. H. LEVERICH, Administrateur.

GARDES D'ORLEANS.

Les membres de la compagnie sont priés de passer au bureau de la salle de Bal St. Louis, pour prendre leurs billets d'invitation pour le bal qui aura lieu le 18 courant. Les membres du comité d'invitation siégeront tous les jours de onze à trois heures.

13 mars—4 Par ordre du comité d'invitation.

AVIS.

La société existant autrefois sous la raison sociale de Maunsel White & Co. a été dissoute du commun accord des associés, le premier janvier 1843. Elle a été depuis cette époque et sera à l'avenir conduite sous la même raison sociale par Maunsel White, Cuthbert Bullitt et Theodore Rion.

Signé MAUNSEL WHITE, CUTHBERT BULLITT, THEODORE RION, ROBERT SHAW, THEODORE RION.

Par pro.
11 mars—1m

NOURRICE.—Une bonne blanche désirerait trouver à nourrir un enfant; elle a un enfant de ... S'adresser à l'encoignure des rues du Marais et Ste. Anne.

A LOUER—une bonne blanchisseuse, repasseuse et bonne domestique de maison. S'adresser au No. 79, rue du Camp. 14 mars—6

30 demi pipes Cognac de Pellevoisin, 3,400 Dame-jeannes françaises de 5 gallons, 100 caisses Kirschewasser, 5 caisses Vin Muscat, Sardines à l'huile de 1/2 cuite, à vendre à très bas prix par BLANCHARD, EIMER & Co., 31 Bienville. 10 mo—10

DE LA VUE ET DE L'OUIE.

LE DOCTEUR E. FOURNEL, donne avis qu'on peut le consulter tous les jours de midi à deux heures, sur les surdité de l'ouïe, bourdonnement, tintement, membrane du tympan, obstruction de l'oreille interne et externe, surdité catarrhale, ... des trompes d'Eustache, ... Toutes ces affections sont guéries par ... Royale, No. 66, entre Bienville et Douane.

16 mars—5

CHAPEAUX de PAILLE A LA MODE et MARCHANDISES DE MODES.

Le soussigné a ... artificielles, Rubans à la mode pour le printemps ...

24 fev—1m D. BERMAN, 60, Chartres

AUX MILITAIRES DE LA LOUISIANE.

WM. H. HORSTMANN de Philadelphie, qui depuis plus de vingt-cinq ans a été avantageusement connu par les manufactures et les importations de marchandises militaires ... Ils auront à vendre un assortiment complet des différens articles convenables pour militaires.

LOUIS MUH, Agent,

INFORME ses amis et le public qu'il offre une bonne occasion à ceux qui ont besoin d'orfèvrerie, de couverts français et américains, cuillères et fourchettes, ... bonnes marques ... consignations.

Il achète aussi l'or et l'argent pour de comptant.

Les personnes qui tiennent maison ... veuillent bien s'adresser à lui pour vendre ou changer leur vieil argent pour du neuf.

Au No. 91, rue de Chartres.

Il répare les montres et bijoux. 8 mars—10

AVIS DE FORMATION DE SOCIETE.

LES soussignés ont formé une société sous la raison de Mullen & O'Hara, à l'effet de faire les affaires d'encan et de commission en général, au No. 12 rue du Canal, et sont maintenant prêts à recevoir toutes les consignations et à faire les ventes de propriétés de toutes descriptions, dans les différents endroits de la ville. Ils portent par leurs soins et leur activité mériter le patronage de leurs amis et du public en général.

13 mars—6 B. MULLEN. C. O'HARA

ESCLAVE à vendre—Sujet très intelligent, honnête et sobre, propre au service d'un magasin ou un charretier. S'adresser à ROBERTS & HALL, 75, rue des Magasins. 16 mars

CHARBON—Les consignés reçoivent dans ce moment dans la 3me. Municipalité, du superbe charbon de Pittsburg, qu'ils offrent à vendre en quantité convenable aux acheteurs, à un prix modéré. L. & A. SOULIE, 68, Bienville, au premier. 30 fev

ON DEMANDE—Un moulin à sucre de seconde main, de Liverpool, d'un diamètre de 22 pouces. S'adresser No. 13, rue Conti. 17 mars—6

CAFE de la Havane, fin vert vert, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune. 17 m

AMANDES à coque douce, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune. 17m

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune. 17 m

EAU-DE-VIE de pêches, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune. 17 m

SUCRE de la Havane—Blanc et jaune, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune. 17 m

BLANCS de baleine, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune. 17 m

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet des meilleures qualités, à vendre par J M CABALLERO, 33 Vieille Levée. 17 mars

INDIGO de Caracas à vendre par J. M. CABALLERO, 33, Vieille Levée. 17 mars

CAFE vert de la Havane, prime vert, à vendre par J. M. CABALLERO, 33, Vieille Levée. 17 mars

$10 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de chez le soussigné dans cette ville, le 12 du courant, le nègre MAY, âgé d'environ 26 ans, taille de 5 pieds 7 ou 8 pouces, très noir, figure pleine, ayant une dent de devant de moins, parlant très lentement et lent dans ses mouvements. On suppose que ce nègre se tient dans le bas de la ville ou peut-être du côté de la Balize, il arrive de la Floride et essayera peut-être de s'embarquer à bord d'un navire ou d'un steamboat. Je paierai $10 de récompense pour l'arrestation de ce nègre et son emprisonnement dans une des geôles de cette ville, et ces arrestation et emprisonnement peuvent avoir lieu dans l'espace de 30 jours.

17 mars—6 W. W. TUCKER.

A LOUER.

Le splendide HOTEL construit par le soussigné dans la ville de Vicksburg, Mississipi, est actuellement offert à bail. Restera loué non garni; le bail commencera à courir du premier septembre prochain.

Des propositions seront reçues jusqu'au 1er. de juin, par le soussigné ou pour lui par Wm. M. Pinckard.

17 mars—6, 1p6 S. S. PRENTISS.

CHOCOLAT—200 caisses No. 1, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 43, Magasins. 17 mars

CAFE de la Havane—100 sacs prime, vert, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 43, Magasins. 1 mars

HUILE de Baleine—25 barriques épurée d'hiver, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 43, Magasins. 17 mars

SAVON et blanc de baleine—1500 caisses savon de Boston No. 1 pour famille, 600 do blanc de baleine, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 43, Magasins. 17 mars

FUSTET—25 tonneaux en débarquement de la goëlette Swan, de Tampico, à vendre. S'adresser à bord vis-à-vis les bassins triangulaires ou à GEO. BEDFORD, 47, Commune. 17 mars

CAFE de Rio de différentes qualités, actuellement en débarquement des navires Ch. Carroll, Bombay et Florence venant directement de Rio de Janeiro, à vendre en quantités au gré des acheteurs par GEORGE GREEN & BROTH., 62, Gravier. 17 mars

HUILE de Tonneurs—20 barils en bon état, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins. 17 m

EPICES—Poivre et gingembre moulu, ... à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins. 17 m

EAU-DE-VIE de Cognac, ... à vendre par ROBERTS & HALL, 76 Magasins. 17 m

THE impérial et poudre à canon, ... à vendre à bas prix par ROBERTS & HALL, 76 Magasins. 17 m

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

DIMANCHE, 19 MARS 1843

La seconde et dernière représentation de

LA FILLE DU REGIMENT,

Opéra nouveau en 2 actes, de Donizetti.

Suivi par

La deuxième et dernière représentation de

LA BERLINE DE L'EMIGRE,

Drame en 5 actes, de Mélesville.

Au premier jour:

ROBERT MACAIRE,

Drame nouveau en cinq actes.

LES FEES DE PARIS,

Vaudeville en 2 actes.

PRIX REDUITS.

1re et 2de loges, galeries, et parquet, 1 piastre
Parterre et baignoires, 75 cents

NOUVEAU THEATRE ST. CHARLES.

SAMEDI 18 MARS 1843

Lecture du Dr. LARDNER

L'ŒIL ET LA LUMIERE

Suivi de la théorie de

LA ROSEE

Suivi de

ILLUMINATIONS ARTIFICIELLES

LUMIERE DRUMMOND

Usée par Mess. C. & T. Chapman

Terminé par

L'ENFANT ADOPTE.

OPERA ITALIEN

AU THEATRE AMERICAIN

LE public est informé que la Troupe Italienne de la Havane, arrivera en cette ville le 24 de ce mois et donnera DOUZE REPRESENTATIONS.

Trois des operas sont entièrement nouveaux, et les autres ont été choisis parmi les meilleurs de l'école italienne.

☞ Le livre de souscription est ouvert des aujourd'hui, au Théâtre Américain, rue Poydras et l'on pourra se procurer des places jusqu'à ce qu'il n'y en ait plus, en indiquant la 1ère représentation et le choix des places en suivant l'ordre des signatures.

☞ Prix du billet $1 50, souscription aux douze représentations, $15.

14 mars

CONCERT D'ADIEU.

WM. V. WALLACE informe respectueusement ses amis et le public que son Concert d'adieu avant son départ pour l'Europe aura lieu mercredi soir prochain, 22 courant, à la Salle de Bal de l'Hotel St. Louis. Dans cette occasion il sera assisté par plusieurs artistes éminens et par les membres de German [illegible], qui lui ont volontairement offert leurs services.

Des programmes seront distribués quelques jours avant le concert.

Billets $1 chaque chez MM. Chas Hurst & Co. libraires, au magasin de musique de M. Casey, rue du Camp, Tyler & Jacks, rue du Camp, à la librairie de Stewart, rue du Camp, aux magasins de musique de Zambelli, rue Royale, de Gonella, rue de Chartres, chez Gaston Brusle, rue de Chartres, aux hôtels de Charles et St. Louis, et à la porte de la Salle de bal St. Louis le soir du concert.

16 mars

BAL DE LA RUE CONTI

Tous les Dimanche, Mardi, Jeudi et Samedi de chaque semaine.

11 fev—☞

SALLE DE BAL WASHINGTON.

GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.

Tous les jours, Dimanches exceptés.

Durant la saison.

S. DUBORD, Directeur.

Prix d'entrée—une piastre. 24 dec ☞

POUR ST. LOUIS—Le steamer CASPIAN, capt. R. S. Blood, partira samedi le 18 du courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Lafayette, ou à JOHN R. SHAW & Co agents. 17 mars

POUR ST. MARTINVILLE, Attakapas et tous les ports intermédiaires sur l'Atchafalaya et le bayou Teche—Le steamer WAVERLY, capt G. Baltzer, partira pour les ports ci-dessus samedi 18 du courant, à midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à F. J. PAVY & Co, rue Conti. 17 mars

POUR ST. MARTINVILLE (Attakapas)—Le steamboat bon marcheur, PATRICK HENRY, capt. R. J. Dorsey, partira samedi 18 du courant à 10 heures a. m. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à P. J. PAVY & Co, 14 Conti. 17 mars

POUR VERMILLONVILLE—Le paquet régulier, steamer bon marcheur et tirant peu d'eau MARQUETTE, capt. A. Tarpin, est attendu tous les jours et partira peu après son arrivée pour le port ci-dessus et les ports intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS, 34, St. Louis

POUR LIVERPOOL (passage seulement)—Le navire ONTARIO, capt. James Jameson, partira ... T & S TOBY & BOGERT, 70 Camp

POUR NORFOLK, CITY-POINT & RICHMOND—Le brick ANNAWAN, capt Swasey, partira sous peu. Pour fret de 150 barils mélasse ... BAILEY & BAXTER, 47 Commune

POUR LIVERPOOL—La barque LEAVER, capt. Edmonds partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à GEO. GREEN & BROTH, 62, Gravier. 15 mars

POUR LIVERPOOL—Le navire SARAH DREW, capt. Alex. Winslow, ... T & S TOBY & BOGERT.

POUR PHILADELPHIE—Le brick J. PATERSON, capt. James Green, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE. 17 mars

POUR LIVERPOOL—Le navire à plein GEORGIANA, capt. ... partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune. 17 mars

POUR ROTTERDAM—La barque TOULON capt. Rich, partira sous peu. Pour fret de 80 balles sur le pont ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune. 17 mars

POUR TAMPICO—La goëlette bon voilier DORIS, capt. H. Bantsford, partira incessamment pour le port ci-dessus ... FRANCISCO ILLO, 84, Ste Anne

POUR TAMPICO—La goëlette EL VIRGINIA, ... A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 74 Vieille Levée. 16 mars

POUR VERA-CRUZ—La goëlette WILLIAM BRYAN, capt. ... CAPDEVIELLE & CUCULLU, 74 Vieille Levée. 16 mars

POUR LAGUNA & CAMPECHE—La goëlette bon voilière WM. PENN, capt. Guiraud, partira sous peu. ... J. LAKOBE, 71 Vieille Levée

POUR LE HAVRE—Le navire ... L. H. GALE, 93 Commune

POUR MARSEILLE—Le brick bon voilier FORNAX, capt. Wilson, partira sous peu; pour le ... s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune. 16 mars

POUR MARSEILLE—Le brick ... PLATO, capt. Davis, ... L. H. GALE, 93 Commune. 11 ma

POUR LE HAVRE—Le navire bon voilier et bien connu ST LEON, capt L. T. Whiting, ayant presque toute sa cargaison arrivée, partira sous peu. Pour fret de 200 balles ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à S & J. P. WHITNEY, 73, Camp. 16 mars

POUR MARSEILLE—Le trois CEARDO capt. Miller, partira sous peu de jours. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, ou à S & J. P. WHITNEY & Co., 73, Camp. 16 mars

POUR LE HAVRE—Passage seulement—Le navire bon voilier ORIENT, capitaine Bailey, ayant toute sa cargaison engagée et allant à bord, partira immédiatement. Pour passage, ayant de bons aménagements, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune. 8 mars

POUR ANVERS—La barque HELLEN-MAR, capt. Thomas, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton ou 100 bou. ... S & J P WHITNEY & Co, 73, Camp. 7 mars

POUR DIEPPE (France)—Le navire SOUTHPORT, capt Hubert, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la presse d'Orléans, ou à S & J P WHITNEY & Co, 73, Camp. 7 mars

POUR LE HAVRE—Samedi prochain—Le navire RUBICON, capt. Thompson, ... S & J P WHITNEY & Co, 73, Camp. 7 mars

POUR LE HAVRE—Le navire paquebot bon voilier FAIRFIELD, capt. Wilson, est prêt à partir immédiatement, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune. 2 mars

POUR LE HAVRE—Le navire bon voilier DEUCALION, capitaine Allen, ayant presque toute sa cargaison arrivée, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à S & J. P. WHITNEY & Co, 73 Camp. 1 mars

POUR LE HAVRE—Le navire bon voilier AURELIUS, capt. E. Foster, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à LEVI H GALE, 93, Commune. 28 fev

LA BARQUE ROBERT MORRIS A VENDRE.

La barque fine voilière et solidement construite, ROBERT MORRIS, enregistrée seulement pour 241 tonneaux, mais pouvant porter une plus forte cargaison, en bon ordre et prête à charger pour n'importe quel port. S'adresser à F DE LIZARDI & co, 52 Bienville. 27 fev

JEUNE GARDE A CHEVAL.

Vous êtes prévenus que la Compagnie sortira à pied dimanche prochain 19 du courant, à une heure après-midi, pour exercices militaires, et se réunira chez le camarade Hanck, rue Conde. —Gilet rouge, pantalon rouge, bonnet de police et armement complet.

Par ordre du Capitaine:
Le maréchal des logis chef,
J. LEON. 17 mars

ECLAIREURS D'ORLEANS.

Attention!

La compagnie prendra les armes dimanche prochain 19 du courant, à huit heures précises du matin pour exercices.

Nlle Orléans, ce 14 mars 1843.

B. VIOT, Sergent Major. 16 mars

VACHERIE A VENDRE.

Rue Louisa, entre les rues Amour et Bons Enfans, faubourg Washington, à des conditions avantageuses. La vacherie est en bon ordre et pourvue de ... ce qui est nécessaire à ce genre d'affaires. Ensemble, trois ... vaches laitières, chevaux, wagons, drays, charrettes, &c. Pour plus d'informations, s'adresser sur les lieux ou au No. 38 Bank Place. 14 mars—6

PARTI marron de l'habitation Lizardi, le nègre JACK, âgé de 36 ans, taille 5 pieds, nez proéminent, bouche grande, riant toujours en parlant. Ce nègre appartient à la culture de la Louisiane et se trouve probablement dans le voisinage de cet établissement.

Une récompense de $50 sera payée à celui qui arrêtera cet esclave.

14 mars—☞ A. GORDON, WYLIE & co., 51 Bienville

EN débarquement et à vendre par le soussigné, le cargaison du brick Bordeaux Packet, venant de Bordeaux, 540 barriques vin rouge, 310 barils vin blanc, 100 caisses vin rouge, ...

MUSCADE—De bonne qualité, à vendre par HUGO C. GELSHEMEISTER & Co.

VENTES DE CE JOUR.

Barouches et Harnais.

PAR J. A. BEARD (A. L. FERNET, encanteur).

IL sera vendu à l'encan, samedi le 18 courant, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, ... 1 ne Barouche neuve, Un Harnais complet pour ..., Un Harnais complet d'un wagg... pour deux ...

17 mars—6

Nègres! Nègres!

PAR J. A. BEARD (A. L. FERNET, encanteur.)

IL sera vendu à l'encan, samedi 18 du courant à midi à l'Arcade de Banks,

Dix nègres de valeur, ... nègres de champ et domestiques ...

Plus de détails à la vente. 17 mars

PAR G. OLINAULT

(Vente renvoyée.)

LA vente des propriétés situées au faubourg Tremé, qui devait avoir lieu ... est renvoyée ... samedi 18 mars 1843 à midi à la Bourse de Cité, rue St. Louis. Les plans ainsi que les avis sont visibles au dépôt de la Bourse de la Cité.

Aussi—L'esclave ALFRED, âgé d'environ 24 ans, fort parfait maçon et plâtrier, un ...

Le mulâtre ISAAC âgé d'environ 28 ans, bon ... s'entendant aux travaux d'une potterie ...

Ces deux esclaves seront vendus ensemble

Conditions, comptant. 16 mars—4

VENTES A L'ENCAN.

PROPRIÉTÉS DE VALEUR

Vente de Succession

PAR M. BARNETT Jr.

IL sera vendu, lundi 24 avril 1843, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District pour le premier District, en date du 11 mars 1843, et sous la direction du syndic des créanciers de Egerton & Wehrey, les propriétés ci après décrites, situées dans la ville de Marigny, paroisse de Jefferson, dans cet Etat, désignés sur un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur-général, le 11 janvier 1837, déposé en l'étude de E. Barnett notaire public, ... Nos. 1, 2, 3, ...

Conditions—Un cinquième comptant, ...

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, par-devant E. Barnett, notaire public. 17 mars

AVIS D'ENCAN.

LE soussigné ayant été nommé encanteur, a ... au coin de la rue du Canal No. 19, entre les rues Camp et Dorsière, et sollicite respectueusement le patronage de ses amis et du public en général.

13 mars—3m B. MULLEN.

INSTITUTIONS.

PENSIONNAT DE JEUNES DEMOISELLES

Rue Bourbon, entre Bienville et Conti.

MADAME GRANET vient de faire à sa maison des agrandissements que ...

Madame GRANET prévient ... que M. BROCARD vient ... d'un cours d'enseignement ... une méthode entièrement nouvelle ...

17 fev—6m

ACADEMIE DE DANSE,

Encoignure des rues Bourbon et Conti.

M. CLIRSEY, professeur de danse, a l'honneur de prévenir les Dames et les Messieurs de la Louisiane qu'il commence ses leçons depuis le 6 de ce mois ... chez les familles ... académies.

Références.—MM. l'honorable Paul Bertus, Edmond Forstall, Dr. Guenard, D. Bouyrou, Gene Preston, Wm. Crenshaw, Dr. Jones, Dr. Thos. C. Mock, J. W. Leverich, L. H. Costenbader, Dr. Cenas, major Beard, Wm. C. Micou, Maran, Thomas Barrett.

COURS D'ANGLAIS.

Nouvelle Classe,

SYSTEME ORAL.

J. S. PALOS, professeur de langues, annonce qu'il est ... particulièrement aux personnes qui désirent savoir parler l'anglais, qu'une nouvelle classe aura lieu le mardi, 21 mars, à son bureau, No. 9, rue Bourbon, ... heures du soir. Prix par mois ... 6 piastres.

16 mars—☞

INSTITUTRICE.

UNE DAME anglaise possédant parfaitement la langue française et ayant une longue pratique dans l'instruction de la jeunesse, désire ... enseignante Royale et Ste Anne.

BANQUE DE CITE.

Nouvelle-Orléans, le 16 mars 1843.

A UNE assemblée des actionnaires ... les personnes dont les noms suivent ont été élues directeurs pour l'année courante:

B J. Peters,	W. H. Avery,
M. White,	F. Jones,
R. Hubbard,	T. Jerby,
F. Cowley, Jr.	A. L. Addison,
T. W. Bounton,	W. Rice,
H. Blood,	C. Dimond.

Et à une assemblée du Bureau ... Samuel J. Peters a été nommé président.

16 mars M. J. PALFREY, Caissier.

BOIS! BOIS!

CONSTAMMENT en mains: Bois de construction, Plancher embouveté, cypre et bois gras, Poteaux de toutes dimensions, Planches à latter, Voliges à doubler les maisons, Lattes pour bardeaux et ..., Solives, Bottes et Madriers. Pour du comptant et aux plus bas prix, au Moulin de Depouilly, canal Carondelet, ... Villeré. 14 mars

AVIS.

ANT. DUBUC, secrétaire du Conseil des marguilliers de l'église St. Louis de la Nouvelle-Orléans, autorisé par ledit Conseil, a l'honneur de recevoir les ordres pour les ... emplacements, tombes particulières et caveaux dans les ... du Cimetière ...

(Bureau No. 16, rue ... presbytère de l'église St. Louis) 4 mars—3m

☞ DEMANDE—Par un jeune homme âgé de ... ans, une place ... anglais, ayant été employé pendant plus de ... dans une maison de commerce de cette ville ...

TRESOR DE LA POITRINE.

Sirop et Pâte pectorale de mou de veau, de Degenetais, pharmacien chimiste à Paris.

DE toutes les préparations destinées à guérir les affections de poitrine, aucune n'a obtenu un succès aussi brillant que le Pâte Pectorale de mou de veau. ...

Un trouvera la pâte et le sirop de mou de veau chez tous les pharmaciens de la Nouvelle Orléans. Dépôt général pour la vente en gros chez J. Tardos, No. 120, rue Royale. ...

VIN—200 caisses Vin rouge St. Julien ayant fait un voyage ... débarquement du navire ... arrivé de Bordeaux, à vendre par J. F. LORRIHA, encoignure Royale et Douane. 16 mars

EN débarquement de la goëlette Colorado, de Tampico, et à vendre par les soussignés: 11 balles Salsepareille, 45 cuirs verts, 5 balles Jalap. A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 74, Vieille Levée. 16 mars

MARCHANDISES de Lowell—150 balles coton ... 2 do cotonnade à la mode, à vendre par HARROD, DARLING & Co., 49, Commune. 16 mars

MAQUEREAUX assortis, à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49, Commune. 16 mars

SACS de Patre, à vendre en débarquement, par HARROD, DARLING & Co, 49, Commune. 16 mars

SAVON—100 caisses Do ton No. 1, Livermore et son, ... à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49, Commune. 16 mars

BEURRE de Goshen—15 barillets, à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49, Commune. 16 mars

FROMAGE—100 caisses à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49, Commune. 16 mars

PORTER, Boulliers et Brodequins ... caisses en débarquement du brick Hope ... à vendre par ... 12 Douane. 16 mars

CHAUX de Thomaston—300 barils en débarquement et à vendre par GEO. BEDFORD, 47, Commune. 16 mars

PLATRE de Paris—barils, en débarquement et à vendre en lots au gré des acheteurs par GEO. BEDFORD, 47 Commune. 16 mars

CIMENT hydraulique—barils en débarquement et à vendre en lots au gré des acheteurs par GEO. BEDFORD, 47, Commune. 16 mars

BRIQUES à feu anglaises, de Baltimore, à vendre par GEO. BEDFORD, 47, Commune. 16 mars

SEL—... boisseaux de Cadix, ... à vendre par S & J. P. WHITNEY & Co, 73, Camp. 16 mars

DES avances libérales ... S'adresser à MM. Howland & Aspinwall de New York, par T. & S. TOBY & BOGERT, 70, Camp. 16 mars

CHANDELLES ... en débarquement du navire Ocmulgee, à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 40 Poydras. 16 mars

TRAITES à vue sur la Havane, à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 40 Poydras. 16 mars

BISCUITS de soda—... à vendre par J. W. STANTON & Co., Encoignure Magasins et Lafayette. 14 ms

MARBRE—... pieds, en débarquement du navire ..., à vendre par J. W. STANTON & Co, Encoignure Magasins et Lafayette. 14 ms

GRAISSE—30 barils et 20 barillets, à vendre par CH. DOANE & Co, 42 Poydras. 14 ms

PLOMB en saumon à vendre par CH. DOANE & Co, 42 Poydras. 14 ms

BLANC de Baleine—25 caisses à vendre par CH. DOANE & Co, 42 Poydras. 14 ms

CORDE d'emballage—40 rouleaux du ... à vendre par CH. DOANE & Co. 14 mars

TABAC—... caisses à vendre par CH. DOANE & Co, 42 Poydras. 14 ms

VIN—30 caisses Madère et Sherry, à vendre par CH. DOANE & Co, 42 Poydras. 15 ms

BOUCHONS—3 balles à vendre par CH. DOANE & Co, 42 Poydras. 14 ms

RAISIN de Corinthe à vendre par CH. DOANE & Co, 42 Poydras. 15 ms

VIN d'Oporto, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune. 14 ms

CORDAGES de Manille, goudronnés et autres, à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 42 Poydras. 16 mars

TRAITES sur New-York, à vendre par BOUTIN, GALLY & Co. 16 mars

TRAITES sur Paris et Marseilles, à vendre par BOUTIN, GALLY & Co. 15 mars

UN assortiment général des meilleures qualités de la Havane, tels que Régalias et Canones de Canuta, &c., à vendre à bas prix par J. M. LAPEYRE, 47, Conti. 1 fev